

Rivière



VAL DE GARTEMPE

Le Vison d'Europe a disparu du bassin de la Loire et ne cesse de perdre du terrain dans ses derniers bastions du Sud-Ouest de la France. Au contraire, le Castor et la Loutre recolonisent ce bassin avec succès après avoir frôlé l'extinction. Le retour de ces espèces n'est cependant pas sans poser quelques problèmes de cohabitation : dommages de castors sur peupliers, loutres victimes de collisions routières, etc. L'enjeu actuel n'est plus la sauvegarde de ces mammifères mais la recherche d'une cohabitation durable avec l'Homme à travers une meilleure prise en compte de leurs exigences écologiques dans la gestion des cours d'eau.

C'est pourquoi l'acquisition et le partage des connaissances sur ces espèces constituent les objectifs principaux du réseau mammifères du bassin de la Loire. Coordonné par l'ONCFS dans le cadre du plan Loire, ce réseau interrégional a vocation à mutualiser les connaissances de l'ensemble des acteurs concernés. Parmi eux, les techniciens de rivière ont une place à part : à la fois observateurs de terrain qui contribuent au suivi des espèces, et gestionnaires qui prennent en compte leur présence dans les travaux d'aménagement et d'entretien, ils ont la possibilité de jouer un rôle clé.

Sylvain Richier
ONCFS délégation interrégionale
Centre - Ile-de-France
02 38 71 95 56
sylvain.richier@oncfs.gouv.fr

Des espèces patrimoniales à préserver : le Vison d'Europe, la Loutre d'Europe et le Castor d'Europe

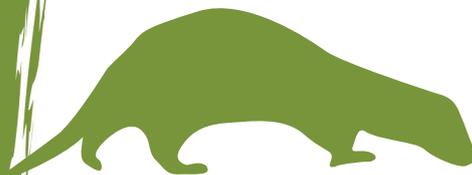
En cette année 2010, la question de la biodiversité est plus que jamais à l'honneur. La biodiversité piscicole ayant déjà été évoquée à plusieurs reprises, nous avons choisi ici de mettre en valeur d'autres espèces fondamentalement liées à la rivière et aux zones humides. Trois espèces patrimoniales ont été choisies : le Vison d'Europe, la Loutre d'Europe et le Castor d'Europe.

Les espèces patrimoniales inscrites à la Directive européenne Habitats Faune Flore doivent être prise en compte dans les travaux d'aménagement et d'entretien des cours d'eau. Ces espèces bénéficient d'un statut de protection national. Les programmes LIFE européens et la mise en place de zones Natura 2000 permettent notamment d'encadrer leur gestion. Actuellement, ces espèces font l'objet de plans d'actions nationaux.

Le bassin de la Loire est une zone capitale pour la préservation d'espèces patrimoniales telles que le Castor, la Loutre et le Vison. Dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, un réseau « Mammifères du bassin de la Loire » est coordonné par l'ONCFS

Centre-Ile-de-France (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage). Ce réseau vise l'acquisition de connaissances sur les différentes espèces de mammifères du bassin, qu'elles soient préservées ou envahissantes afin de mieux gérer les différentes populations. Le réseau cherche actuellement à acquérir un état de référence des connaissances, en particulier sur le Castor et la Loutre, afin de définir les facteurs qui influencent la présence de ces espèces. Un état des lieux de la répartition des populations permettra d'avoir un aperçu de la continuité écologique. Des suivis doivent ensuite être réalisés pour visualiser l'évolution de ces populations.

Pour en savoir plus :
www.centrederessources-loirenature.com



Le Vison d'Europe

Cette espèce est menacée en France. Son aire de répartition s'étend sur 7 départements dans le sud-ouest de la France (estimation grâce à une campagne de piégeage) : Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Landes et Pyrénées-Atlantiques. En Poitou-Charentes, on retrouve cette espèce sur certains affluents de la Charente (Né, Seugne, Antenne...) et sur la Tude (sous-affluent de la Dordogne).

Les collisions routières représentent 65% de la mortalité observée. Le Vison d'Europe est également victime de la destruction de son habitat, notamment les zones de végétation dense et humide. Il subit la compétition du Vison d'Amérique et est sensible à certaines maladies (maladie aléoutienne). Les campagnes de lutte contre les nuisibles (Ragondin, Putois, Vison d'Amérique) ont participé à la diminution de la population de Vison d'Europe par piégeage ou empoisonnement.

Il est important d'adapter au mieux les travaux. Il faut ainsi éviter les travaux au cours de la période de sensibilité maximale de l'espèce : du 1er mars au 1er septembre. Les travaux qui doivent bénéficier de la période d'assec seront réalisés plutôt fin août, début septembre. La restauration d'habitat permet, de manière générale, de préserver l'espèce. Lors de l'entretien des zones d'habitat, il est bénéfique de laisser certaines zones en friche et surtout, dans la mesure du possible, de ne pas intervenir avec des engins lourds. Il existe en effet un risque d'écraser les caches de l'animal. Celui-ci restant terré en cas de danger, l'incidence des travaux peut être forte sur le nombre d'individus. Il est également important de sécuriser les ouvrages (ponts) afin d'éviter les traversées du réseau routier.

Etant donné le risque d'extinction de l'espèce, un plan de restauration national a été défini dès 1999. Le premier plan de restauration 1999-2004 a permis d'identifier les principales causes de mortalité. A partir de là, un deuxième plan d'action a été mis en place pour 2007-2011. Les principaux objectifs de ce plan sont :

- intégrer les exigences écologiques du Vison d'Europe dans les politiques publiques, notamment en ce qui concerne les zones humides,
- poursuivre les actions de protection en déterminant les facteurs de mortalité principaux,
- réintroduire des individus dans le milieu naturel,
- communiquer sur le plan de restauration et sensibiliser le public.

La DREAL Aquitaine est chargée de la coordination de ce plan d'action.

Vous pouvez trouver la plaquette du deuxième plan de restauration du Vison à l'adresse suivante : www.aquitaine.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_plan_vison_2007-2011.pdf

Une carte de répartition du Vison est disponible à cette adresse :

www.aquitaine.ecologie.gouv.fr/IMG/jpg/visoneurope.jpg

La Loutre d'Europe



© Stéphane Raimond

Cette espèce, protégée depuis 1972, est principalement touchée par les collisions routières. La destruction de son habitat ainsi que la pollution de l'eau participent à sa disparition de nos rivières. Quelques sites sont cependant peu à peu recolonisés.

En France, les populations actuelles se situent surtout sur la façade atlantique et dans le

Massif central. Au total, 12 départements présentent des populations de loutres sur tout leur territoire.

La Loutre d'Europe réapparaît sur les cours d'eau du département de la Vienne. Il avait été constaté entre 2004 et 2007 une recolonisation de certains cours d'eau sur le département. En 2008-2009, moins de preuves ont été trouvées. La présence de loutres est marquée par les épreintes (fécès) qui sont parfois difficiles à repérer. Elle était cependant toujours présente sur quelques cours d'eau comme la Gartempe ou la Benaize.

Elle commence également à être identifiée en Charente.

La situation en Limousin s'est néanmoins nettement améliorée.

Vous pouvez consulter la répartition de la Loutre sur le haut bassin de la Loire à l'adresse suivante : <http://carmen.carmencarto.fr/38/loutre.map>

A terme, les données de répartition concerneront la totalité du bassin.

La DREAL Limousin est chargée de la coordination du Plan National d'Actions (PNA) pour la Loutre d'Europe. Ce PNA a été rédigé en 2009 et validé en mars 2010. Des réunions inter-régionales ont été organisées en 2009 afin de recueillir l'avis des différents acteurs concernés. Des actions régionales seront mises en place au cours des prochaines années.

Les boisements humides (frênes en particulier) servent de refuge pour la Loutre. La maîtrise foncière de ces zones peut favoriser la préservation des espèces qui leur sont inféodées.

Les collisions routières peuvent être limitées par le repérage des zones à risques et leur aménagement à l'aide de passages à faune.

La difficulté de gestion des loutres repose sur les interactions avec les activités humaines et notamment les piscicultures. Ainsi, M. Raimond, pisciculteur à Bugeat (19) a installé un système de protection contre les loutres dans sa pisciculture (clôtures) et propose en parallèle un sentier d'interprétation autour de la Loutre.

Epreinte de Loutre



© Guillaume Koch

Le Castor d'Europe



© John Pitecher - iStockphoto

Cette espèce a été réintroduite sur le bassin de la Loire dès 1968. Depuis, le Castor a naturellement recolonisé la Vienne, la Gartempe et la Creuse. Quelques traces de présence ont été remarquées sur le Clain. Les traces sont plus évidentes que pour d'autres espèces

(telles que la Loutre) : coupes d'arbres (saule, frêne, peuplier), reliefs de repas (écorces), empreintes, dépôts de castoréum (sécrétions huileuses odorantes).

Malgré un ralentissement de la progression du Castor par les barrages, sa progression continue aujourd'hui vers le massif central. La réintroduction du castor sur le bassin de la Loire et sur d'autres zones au niveau national. Les données proviennent des partenaires du réseau (associations, collectivités, administrations, etc).

Castor : http://carmen.carmencarto.fr/38/castor_loire.map

Du fait des caractéristiques de son gîte (souvent en bord de berge), l'entretien de la végétation du lit majeur et des berges peut avoir une incidence forte sur cette espèce. Il est conseillé de :

- conserver une bande de végétation arbustive d'au moins 5 m de large au contact de l'eau,
- éviter les passages d'engins sur cette zone (destruction de gîtes et des ressources alimentaires),
- assurer la libre circulation au niveau des ouvrages hydrauliques infranchissables avec certains aménagements si besoin (rampe de contournement de berge, rampe de franchissement de l'ouvrage).

Le Castor est moins sensible que d'autres espèces à la qualité de l'eau. Il peut ainsi s'installer durablement dans des zones avec une présence humaine forte dans une eau polluée organiquement.

Les interactions avec les activités humaines engendrent des dégâts plus ou moins importants. Friands de jeunes saules et jeunes peupliers, le Castor peut occasionner des dégâts dans les cultures. Cependant, l'implantation d'une bande boisée de 5 m en bord de cours d'eau peut limiter des dégâts et des clôtures peuvent être installées.

En Indre et Loire, les barrages de castors sont à l'origine de l'inondation de certaines parcelles riveraines de petits cours d'eau. Des solutions sont à l'essai afin de remédier à ce problème. Le Castor étant une espèce protégée, les barrages ne peuvent être détruits. Des expérimentations sont en cours avec des systèmes de siphons utilisés en Amérique du Nord.

La sensibilisation et la communication indispensables à la préservation de ces espèces

La **sensibilisation** du public et des acteurs du territoire fait partie intégrante de la préservation de ces espèces. Par exemple, une exposition a par exemple été créée à destination du grand public sur le thème des mammifères d'eau douce du bassin de la Loire (espèces patrimoniales, espèces exotiques envahissantes...). Vous pouvez trouver des informations sur le site du Centre de ressources du patrimoine naturel et des zones humides du bassin de la Loire (www.centrederessources-loirenature.com).

Les agents responsables du piégeage sont également sensibilisés et doivent relâcher les espèces patrimoniales piégées lors des campagnes contre les ragondins. Certaines cages sont équipées d'un « trou à vison » qui permet à cette espèce de s'échapper lors d'une capture accidentelle.

L'ONCFS forme des observateurs qui peuvent servir d'appui sur le terrain. En Indre-et-Loire et en Deux-Sèvres, des formations ont déjà eu lieu.

La menace des espèces envahissantes



Indice de présence de Castor

Les espèces envahissantes (Ragondin, etc...) sont également suivies afin d'acquérir une meilleure connaissance de la répartition des populations et de faciliter leur gestion. Le Ragondin et le Rat musqué sont en compétition avec les espèces patrimoniales pour les niches écologiques. De plus, les campagnes d'empoisonnement et aujourd'hui les campagnes de piégeage ont participé à la diminution des populations des espèces locales.

Au-delà des campagnes de piégeage, et vu les difficultés d'éradication de ces espèces, d'autres pistes sont envisagées : la protection de la faune et de la flore locales, la restauration des berges avec la replantation de ligneux dans les ripisylves et la possibilité d'utilisation de génie végétal pour préserver les berges. Ces actions permettent de maintenir une certaine pression de prédation (Renard, Putois, Loutre) sur les espèces envahissantes.

Exemple du réseau de suivi Loutre et Castor dans les Deux-Sèvres

C'est un véritable réseau d'acteurs qui participe aujourd'hui aux prospections Loutre et Castor sur le département des Deux-Sèvres. En 2007, un réseau de techniciens de rivière s'est créé sur le bassin du Thouet. L'objectif de ce réseau était de définir les zones de présence de ces mammifères pour améliorer leur prise en compte dans les différents travaux d'entretien des cours d'eau. Ce réseau s'est ensuite regroupé avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), en 2008. Le but de ce partenariat était la mise en commun des données et la réalisation de prospection commune. Le réseau comprend aujourd'hui 17 structures dont des collectivités, des syndicats de rivières, des associations naturalistes, l'ONEMA, un CPIE, les fédérations départementales de pêche et de chasse et la LPO. Ainsi cette synergie rend la collecte de données très efficace et permet d'augmenter le linéaire prospecté. Ce réseau a fourni un état des lieux précis de la présence de ces deux espèces sur le bassin de la Loire. Ces actions sont réalisées dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, dont le volet « mammifères » est mis en œuvre par l'ONCFS.

SUIVI DE LA LOUTRE

Le suivi de la présence de la Loutre sur l'ensemble des cours d'eau des Deux-Sèvres est relativement récent. Malgré quelques observations, ce n'est qu'à partir de 2007, à la création du réseau multi partenarial, que les suivis ont réellement été mis en place sur l'ensemble du linéaire. La Loutre d'Europe est présente sur les bassins du Thouet, de la Sèvre Nantaise et de la Vienne.

De nombreux indices (épreintes, empreintes) indiquent une présence marquée de la Loutre sur l'amont du Thouet. En particulier, sur l'**Argenton**, affluent du Thouet, sur lequel des indices sont observés depuis plusieurs années dans le cadre des suivis biologiques du site Natura 2000. Les prospections ont permis de conforter la présence de la Loutre sur l'intégralité de la rivière.

Les récentes prospections effectuées sur la **Sèvre Nantaise** ont également permis de révéler la présence de nombreux indices sur l'intégralité de la Sèvre ainsi que sur de nombreux petits affluents. On note toutefois, comme sur les autres cours d'eau une présence plus marquée sur les zones amont, souvent plus préservées.

Quant au bassin de la Vienne, représenté en Deux-Sèvres par seulement quelques affluents, seule la **Vonne** a permis d'identifier des épreintes. Les zones situées plus au sud présentent un milieu fortement dégradé, très peu propice au développement des populations lutrines.

Le grand nombre de participants au réseau « Loutre » permet d'établir très rapidement un état des lieux (une quarantaine de km de cours d'eau peuvent être explorés sur une journée seulement) mais surtout permet à chaque structure d'intégrer la présence de ce mammifère aquatique dans les différents travaux de gestion des milieux pour limiter les dérangements et favoriser son développement.

SUIVI DU CASTOR

En janvier 2001, les premiers indices de présence du castor sont notés sur le **Thouet**. De 2003 à 2008, aucun indice attestant sa présence n'est relevé sur la partie deux-sévrienne du Thouet. En 2008, des coupes sont découvertes sur l'**Argenton**. A ce jour, dans le département des Deux-Sèvres, les prospections avec les partenaires ont permis de confirmer l'absence de l'espèce sur la Dive du nord, la Dive du sud, la Vonne et la Sèvre Nantaise. Pour 2010, la découverte de bois coupé sur pied atteste une présence probable sur l'Argenton ainsi que sur le Thouet au niveau de la confluence entre ces deux rivières.

La plupart des rivières sillonnant le département prennent leur source dans les Deux-Sèvres. La recolonisation du castor dans le département est donc tributaire de son statut dans les départements voisins.

Dans les années à venir, le castor peut arriver sur la Dive du nord, car sa présence a été démontrée au niveau de l'embouchure avec le Thouet. Sur ce cours d'eau, la culture des peupliers s'est développée prenant la place des prairies alluviales destinées à l'élevage. Une information sera nécessaire auprès des popuiculteurs sur les méthodes de protection contre les dégâts.

La recolonisation du Thouet est pour l'instant très lente, car les ressources alimentaires pour le Castor sont faibles. La Dive du sud est une rivière peu attractive pour l'espèce, son arrivée sur celle-ci est peu probable. Son manque de végétation ligneuse sur les berges est un frein à sa colonisation.

D'autres projets sont en réflexion pour les prochaines années (plaquettes, conseil pour les gestionnaires, extension du réseau à la totalité du département...).

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :
Guillaume KOCH, Communauté de Communes de l'Argentonnois,
05 49 65 92 07 et/ou Tony DAHAIS, ONCFS, 06 25 07 05 63.



EXEMPLE DU PROGRAMME LIFE MARAIS POITEVIN

Un programme LIFE a été défini pour la protection de la Loutre d'Europe dans le Marais poitevin entre 2004 et 2008.

Ainsi, plusieurs actions ont pu être mises en œuvre :

- ▶ la réactualisation cartographique de la répartition de la Loutre dans le Marais poitevin,
- ▶ la cartographie des mortalités de loutres collectées de 1980 à 2008,
- ▶ la résorption de deux points de collision routière par la création de deux passages busés à Loutre,
- ▶ la publication d'un dépliant de sensibilisation sur la mortalité des loutres tuées par collision avec les véhicules.

Depuis 2009, en lien avec le Plan National d'Actions pour la Loutre d'Europe, plusieurs opérations sont engagées sur une période de 5 ans : l'enregistrement et la cartographie des collisions sont maintenus et de nouveaux passages à loutres ou aménagements routiers sont

prévus. Les partenariats avec les aménageurs routiers sont développés. La création de zones réservées aux loutres et la restauration de sites stratégiques sont envisagées afin de limiter l'impact de la dégradation du milieu.

Le plan d'action vise aussi l'amélioration des connaissances et la mutualisation du partenariat. Ainsi, en lien avec certaines actions conduites dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, le suivi de la répartition sera réactualisé en 2012 et un suivi sanitaire des loutres et de leurs milieux est en cours.

L'information et la sensibilisation des acteurs locaux et du public est également indispensable.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :
Xavier BARON, Parc Interrégional du Marais poitevin,
05 49 35 15 20, x.baron@parc-marais-poitevin.fr.

EXEMPLE DU PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'ENTRETIEN DE LA TUDE ET DE SES AFFLUENTS : LA PRISE EN COMPTE D'ESPÈCES ANIMALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE (16)

Dans le cadre de son programme décennal d'entretien des berges et du lit des affluents de la Tude, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Tude doit entretenir le Site d'Intérêt Communautaire « Vallée de la Tude ». Ce site est soumis à des exigences liées à son classement Natura 2000. Le cahier des charges a été fait conjointement avec Laurent Paulhac du SIAH du bassin du Né.

Les travaux ont pour objectif «d'assurer le libre écoulement des eaux (limitation des impacts des crues), améliorer la libre circulation des sédiments et de la faune piscicole, favoriser la diversification des écoulements et des habitats (en milieu aquatique) et de valoriser la ripisylve». Ces travaux concernent toutes les berges des 140 km de linéaire de compétence du SIAH, soit 26 communes.

Une étude d'incidence («Complément d'étude faunistique sur le site Natura 2000 Vallée de la Tude», par le GREGE, juillet 2006) a été réalisée au préalable afin de décider des interventions ou non et des modalités. Un recensement des habitats est nécessaire avant tout.

Les travaux effectués devront privilégier les techniques douces d'intervention afin de préserver les espèces protégées, en particulier le Vison d'Europe et la Loutre d'Europe.

Les travaux sont localisés sur quelques mètres le long des berges. Sur la zone de travaux, les animaux se concentrent sur la ripisylve.

Certaines interventions peuvent avoir des incidences sur la dégradation des habitats en fonction de la proportion du linéaire le long duquel elles sont effectuées, en particulier :

- ▶ débroussaillage (suppression de gîtes)
- ▶ enlèvement des embâcles (suppression de gîtes)
- ▶ élimination des atterrissements (diminution des zones de chasse)
- ▶ création d'accès pour les travaux de forestage (destruction du milieu)

Il existe également un risque de mortalité des individus avec l'utilisation d'engins lourds.

Afin de limiter l'impact des interventions, l'entretien de la ripisylve est réalisé de manière ponctuelle et raisonnée. Certaines zones sont laissées sans

entretien. En effet, les embâcles et les broussailles favorisent la richesse des habitats et sont donc garants de ressources alimentaires et d'habitat pour le Vison d'Europe.

Etant donné les différences de contextes sur le bassin de la Tude, les modalités d'interventions sont définies en fonction du milieu et de l'incidence que les travaux peuvent avoir dans ce contexte (prairies humides, cultures, problématique d'inondation plus ou moins forte, etc).

Les replantations favorisent notamment le Vison d'Europe en créant un corridor continu et favorable pour cette espèce. Les pistes d'accès sont tracées en dehors des habitats et ont donc été définies au préalable. Les rémanents sont brûlés immédiatement et ne sont pas stockés sur place pour éviter un gîte potentiel qui serait détruit par la suite. Les branchages déjà en tas depuis plusieurs mois sont traités de façon manuelle afin de s'assurer qu'il n'y a pas la présence d'un Vison d'Europe. De plus, toutes les interventions sont réalisées entre septembre et février inclus pour éviter la période sensible du Vison.

L'enlèvement des embâcles est effectué manuellement (treuillage, débardage à cheval). Les interventions sur les berges sont limitées à l'aplomb du lit mineur et le haut des berges n'est pas touché. Le débroussaillage à proximité des ouvrages est réalisé à la débroussailleuse à dos et par tronçonnage. De plus, les interventions importantes sont réalisées de manière phasée, c'est-à-dire avec une intensité progressive afin de faire fuir le Vison, les engins lourds n'intervenant pas avant le deuxième jour de travaux.

Il est également conservé un corridor couvert qui canalise les visons et les loutres jusqu'aux ouvrages de franchissement routier.

De manière générale, seuls les engins ayant une capacité de levage de plusieurs mètres de hauteur et ayant une faible portée au sol seront acceptés afin de préserver les berges, la ripisylve, les terrains riverains, les espèces animales et végétales et de franchir aisément les clôtures parallèles au cours d'eau sans démontage.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :
Gaël PANNETIER, SIAH du bassin de la Tude,
06 16 52 26 78, gael.pannetier@wanadoo.fr.



VAL DE GARTEMPE



Le CPIE Val de Gartempe diffuse par Internet une « lettre des rivières ».

Vous trouverez la liste des adresses de diffusion sur le site

www.cpa-lathus.asso.fr/tmr.

Si votre nom ou structure n'y figure pas, veuillez l'envoyer au CPIE Val de Gartempe : cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr

Contact :

Marion Thoré - CPIE Val de Gartempe

BP 5 - 86390 LATHUS

cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr

www.cpa-lathus.asso.fr/tmr

